



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
16, PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUI du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

**POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarie@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS
56, AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

A L'ATTENTION DE MME ANNE NICOLAS

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-psy.fr, m.demarle@ca-psy.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUI du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-psy.fr | www.ca-psy.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU FAUBOURG
D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62965 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-DE-
FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
59555LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**COORDINATION TERRITORIALE COTE D'OPALE
(DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER**

A L'ATTENTION DE M. LAURENT CAUX

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUJOURS CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS
D'OPALE
BP 22
62142LE WAST**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSÉ CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128
62503 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarie@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLU_i du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Président,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 septembre 2020

**MONSIEUR LE SOUS-PREFET
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
41, RUE SAINT-BERTIN
BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°75

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : Projet de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM. Bilan de la concertation et arrêt de projet

Monsieur le Sous-Préfet,

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM et tiré le bilan de la concertation par délibération en date du 22 septembre 2020.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le projet arrêté de révision allégée du document d'urbanisme susmentionné **pour avis**.

Pour votre information, une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées sera organisée en novembre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joel DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT